

**A QUI S'ADRESSE LA
FORMATION**

Directeurs d'établissements,
personnels soignants

ORGANISATION

Durée : 1 jour (7 heures)

Atelier de formation sur site

METHODES

Atelier de formation construit dans
un esprit pragmatique, où l'action
domine la théorie,

Les exercices pratiques et mises
en situation alternent entre les cas
« réalistes » et les cas « décalés »
pour permettre à chacun de
prendre le recul nécessaire et
d'intégrer les outils et les
meilleures pratiques.

La pédagogie est progressive et
évolutive, suivant « brique sur
brique » ce qui a été acquis
précédemment pour un
apprentissage exponentiel,
renforcé et complet.

INGENIERIE

PEDAGOGIQUE

Vincent Lautard
Infirmier juriste formateur conseil

Grégory Caumes

Avocat – Expert droit de la santé

Membres du comité scientifique
Cofordis

L'aide à domicile : tendre vers la bien- traitance soignante et organisationnelle

Objectifs de la formation

- Appliquer les réglementations relatives à la prise en charge aux spécificités de l'aide à domicile
- Identifier le positionnement et les responsabilités des différents acteurs d'une structure d'aide à domicile
- Concilier qualité de la prise en charge et maîtrise des risques juridiques de l'aide à domicile
- Adopter les bonnes pratiques

Programme

– réf. : P.SA.ADTBTSOR

- **Module 1 : Gestion du fonctionnement
quotidien de l'aide à domicile**
 - ✓ La coordination des différents acteurs
 - ✓ Les partenariats externes et les
conventions
 - ✓ La gestion des risques, vigilances et
sécurité
 - ✓ Les modalités de la prise en charge
- **Module 2 : Concilier les professionnels de
santé avec ceux du social**
 - ✓ Les intervenants médicaux : médecin
coordonnateur, médecin libéral, médecin
hospitalier, infirmier libéral
 - ✓ L'équipe de soins : positionnement,
problématique du glissement de tâches
 - ✓ Les autres intervenants : le
positionnement de l'aide ménagère et de
l'auxiliaire de vie
- **Module 3 : La mise en œuvre des droits du
patient**
 - ✓ La conduite d'une réflexion sur les droits
des patients
 - ✓ L'information et le consentement du
patient
 - ✓ La gestion de la sauvegarde de justice,
curatelle, tutelle
 - ✓ La confidentialité, la vie privée, les
relations avec les proches
 - ✓ La tenue du dossier patient
 - ✓ L'évaluation de la qualité de la prise en
charge
- **Module 4 : Mise en situation**

